



VILLE DE PLAN-DE-CUQUES

ARRÊTÉ

**PORTANT AUTORISATION
POUR LES OUVERTURES
DOMINICALES – ANNEE
2023 -**

Nous, Maire de la Commune de Plan-de-Cuques,

LS/RI/CD

- Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron,
Vu le Code du Travail et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,
Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 12 Décembre 2022 ;
Vu l'avis tacite de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

ARRETONS

ARTICLE 1 : Pour l'année 2023, 12 ouvertures dominicales pour les commerces de détail sont autorisées sur la commune.

Les ouvertures sont autorisées les dimanches suivants :

Dimanche 8 janvier 2023	Dimanche 16 juillet 2023
Dimanche 15 janvier 2023	Dimanche 3 décembre 2023
Dimanche 22 janvier 2023	Dimanche 10 décembre 2023
Dimanche 29 janvier 2023	Dimanche 17 décembre 2023
Dimanche 2 juillet 2023	Dimanche 24 décembre 2023
Dimanche 9 juillet 2023	Dimanche 31 décembre 2023

Le repos hebdomadaire est ainsi suspendu durant ces journées dans ces commerces.

ARTICLE 2 : Les commerces de détail concernés sont ceux relevant des secteurs de : L'alimentation, Non alimentaire, vêtements, chaussures, de textiles, de fleurs, d'objets décoratifs, de mobilier, etc.

ARTICLE 3 : Seuls les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit à leur employeur peuvent travailler le dimanche.

ARTICLE 4: Les commerçants concernés devront respecter scrupuleusement les dispositions de l'article L 3132-27 du Code du Travail. Chaque salarié privé du repos dominical devra bénéficier, soit collectivement, soit par roulement, d'un repos compensateur dans une période qui ne peut excéder la quinzaine qui précède ou qui suit la suppression du repos. Si le repos dominical est supprimé un dimanche précédant une fête légale, le repos compensateur est donné le jour de cette fête.

Plan-de-Cuques, le 16 Décembre 2022

**Le Maire de Plan-de-Cuques,
Laurent SIMON**



TRANSMIS EN PRÉFECTURE LE : 16 DEC. 2022

PUBLIE LE : 16 DEC. 2022

ACCUSE RÉCEPTION DE LA PRÉFECTURE EN DATE DU : 16 DEC. 2022